

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 17 juin 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Jeudi 2 Juillet 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 14h30 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Michel LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (31)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, COTINAT Philippe, CRON Yves, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LEGER François, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MABON Annick, MERLEN Régis, MILLAN Vincent, NEMPONT Gilles (suppléant de M. CHAUSSEMY Guillaume), PALLEAU Bruno, PASCAUD Jean-Pierre, PICOUT Laurent, RENAUD Jean-Philippe (suppléant de M. CHAUVEAU Thierry), VERDON Cédric (suppléant de M. ROBIN Guy), VILLAIN Fabienne (suppléante de Mme VOITIER Brigitte).

Étaient absents (8)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, DESIRE Serge, METIVIER Philippe, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, VERRIER Eric, VIAUD Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
GABILLON Domonique a donné pouvoir à GOURLAY Philippe
LAFONT-MOREAU Pierre a donné pouvoir à PICOUT Laurent
POINTIERE Michaël a donné pouvoir à CHALMAIN Eric
VIDAL Claude a donné pouvoir à BRUNEAU Laurent

Étaient excusé(e)s (4)

BRUNET Michel, DARINOT Alexandra, GREGOIRE Thierry, MILLIN Yohan.

Objet : Approbation de la répartition de la redevance R2

Vu la délibération n° 03-2021-01 en date du 12 juillet 2021,

Considérant l'approbation du reversement de fond de concours aux communes dites urbaines au titre du contrat de concession (supérieures à 2000 habitants et ne bénéficiant pas des aides du FACE) pour la période 2021 à 2026,

Considérant l'approbation de la clé de répartition proposée entre le SDEI et les communes urbaines à hauteur de 72% / 28% forfaitaires pour la période 2021 à 2026.

Considérant l'approbation de la clé de répartition suivante proposée entre les communes urbaines : 50% population (non plus TCCFE) + 50% travaux N-2 pouvant le cas échéant inclure les participations aux enfouissements (terme B) réalisés par le Syndicat.

Monsieur le Président propose la répartition suivante pour l'année 2026 :

CLE DE REPARTION DE LA REDEVANCE R2 ENTRE SDEI/URBAIN : SDEI 72% - Urbain 28%					
MONTANT R2 LISSEE HT 2025 TOTAL			1 052 573.14 €		
	CLE DE REPARTITION		REPARTITION MONTANT R2		
SDEI	72%		757 852.66 €		
URBAIN	28%		294 720.48 €		
MODE DE CALCUL ENTRE URBAIN : (% de POPULATION + % INVESTISSEMENTS) / 2 x MONTANT URBAIN					
	Population		INVESTISSEMENTS RÉALISÉS 2026 (B + I plafonné)		REPARTITION 2026
COLLECTIVITES ADHERENTES	NOMBRE HABITANTS 2026	% DU TOTAL	MONTANT HT/€	% DU TOTAL	MONTANT en €
ARDENTES	3715	3.41%	- €	0.00%	5 031.79 €
ARGENTON-SUR-CREUSE	4786	4.40%	36 582.09 €	5.79%	15 012.22 €
LE BLANC	6164	5.67%	28 415.93 €	4.50%	14 974.56 €
BUZANCAIS	4356	4.00%	- €	0.00%	5 899.99 €
CHABRIS	2740	2.52%	12 631.35 €	2.00%	6 656.44 €
CHATEAUROUX	42963	39.49%	324 875.82 €	51.41%	133 942.34 €
CHATILLON-SUR-INDRE	2293	2.11%	10 570.69 €	1.67%	5 570.52 €
LA CHATRE	4037	3.71%	18 610.50 €	2.94%	9 807.31 €
DEOLS	7600	6.99%	35 035.86 €	5.54%	18 463.11 €
ISSOUDUN	11159	10.26%	- €	0.00%	15 114.32 €
LEVROUX	2797	2.57%	14 783.55 €	2.34%	7 235.47 €
Pour LEVROUX - les fonds de concours seront conservé par le SDEI qui assure la maîtrise d'ouvrage					
LE POINCONNET	5855	5.38%	24 141.70 €	3.82%	13 559.41 €
REUILLY	1984	1.82%	- €	0.00%	2 687.23 €
SAINT-MAUR	3976	3.65%	72 630.56 €	11.49%	21 725.91 €
Pour SAINT-MAUR - une partie des fonds de concours sera conservée par le SDEI pour la partie VILLERS-LES-ORMES dont le SDEI assure la maîtrise d'ouvrage (594.60 €)					
VALENCAY	2228	2.05%	10 271.04 €	1.63%	5 412.61 €
VILLEDIEU-SUR-INDRE	2583	2.37%	43 439.30 €	6.87%	13 627.26 €
TOTAL URBAIN	109236	100%	631 988.37 €	100%	294 720.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le tableau de répartition pour l'année 2026 comme présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION

